

Certificat de garantie

Gabarit remis par la compagnie installatrice à son client, en deux copies, dès la vente conclue. Il fait à la fois office de preuve de couverture et d'avis signé : le client y reconnaît avoir été informé des exclusions, de l'entretien à sa charge et de sa liberté de choisir son technicien. L'entreprise remplit son propre entête. Capital Jayco fournit le gabarit ; l'engagement envers le consommateur appartient à l'entreprise qui vend.

Conservez la copie signée. C'est la pièce qui établit que le client a été informé de l'entretien à sa charge, et c'est elle qui tient si une réclamation est refusée pour ce motif. Capital Jayco peut vous la demander.

EN-TÊTE DE L'ENTREPRISE - NOM, ADRESSE, TÉLÉPHONE, N° DE LICENCE RBQ

Certificat de garantie - couverture, entretien requis et exclusions

Ce document atteste la couverture de votre appareil et résume ses exclusions ainsi que l'entretien à faire faire pour la conserver, sans réduire vos droits légaux.

IDENTIFICATION

CLIENT / PROPRIÉTAIRE

TÉLÉPHONE

ADRESSE D'INSTALLATION

ÉQUIPEMENT - MODÈLE

NUMÉRO DE SÉRIE

DATE D'INSTALLATION / DE MISE EN SERVICE (AAAA-MM-JJ) - DÉBUT DE LA GARANTIE

N° DE CONTRAT / FACTURE

ENTREPRISE (VENDEUR-INSTALLATEUR)

N° DE LICENCE RBQ

1. VOTRE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT - SIX ANS

En vertu de la Loi sur la protection du consommateur du Québec, votre appareil est couvert par une garantie légale de bon fonctionnement de **six ans à compter de la date d'installation inscrite ci-dessus**, soit la date où l'appareil vous a été livré et mis en service.

- Pièces, main-d'œuvre et frais raisonnables de transport, gratuitement.
- Automatique : il n'y a rien à enregistrer.
- Transférable à l'acheteur suivant ; elle s'ajoute aux autres garanties sans les réduire.

La garantie du fabricant de votre appareil peut être plus longue sur certaines composantes. Les couvertures applicables à cet appareil :

Couverture	Durée	À compter de
Garantie légale de bon fonctionnement (Loi sur la protection du consommateur)	6 ans	la date d'installation
Garantie du fabricant - pièces	_____	la date d'installation
Garantie du fabricant - compresseur	_____	la date d'installation
Main-d'œuvre couverte par l'entreprise	_____	la date d'installation

2. CE QUE LA GARANTIE NE COUVRE PAS

Sont exclus l'entretien normal et les pièces qui en résultent, l'usage abusif et les accessoires non réglementaires. Sont aussi exclus les bris non liés à l'appareil lui-même :

- manque d'entretien : filtres, serpentins, drain ;
- inondation, incendie, foudre, surtension, grêle, gel ;
- modification, réparation ou déplacement par une personne non qualifiée ;
- unité extérieure obstruée ; usage non prévu par le fabricant.

3. L'ENTRETIEN QUE VOUS DEVEZ FAIRE FAIRE

L'entretien régulier est votre responsabilité. C'est la condition clé pour conserver votre garantie.

Fréquence	Entretien requis	Fait par
Mensuel (saison)	Vérifier, nettoyer ou remplacer les filtres	Vous
Printemps et automne	Dégager l'unité extérieure sur 60 cm	Vous
En continu	Garder les grilles d'air libres de tout obstacle	Vous
Annuel	Entretien complet : serpentins, drain, pressions, électrique	Technicien qualifié

Conservez vos factures d'entretien : c'est votre meilleure preuve en cas de litige.

4. VOUS CHOISISSEZ QUI FAIT VOTRE ENTRETIEN

Vous choisissez librement qui fait l'entretien de votre appareil : vous-même, nous, ou un autre technicien qualifié. Nous ne pouvons ni l'exiger ni vous refuser la garantie pour ce motif. Un contrat d'entretien annuel reste une option pratique, sans obligation.

5. COMMENT OBTENIR UN SERVICE SOUS GARANTIE

Contactez-nous dès qu'un problème survient, avec le modèle, le numéro de série et la date d'installation en main. Ne faites pas réparer par un tiers sans nous en aviser d'abord.

6. RECONNAISSANCE DU CONSOMMATEUR

Je reconnais avoir reçu et lu le présent certificat : couverture, exclusions, entretien à ma charge et liberté de choix du technicien.

Signature du consommateur

Date (AAAA-MM-JJ)

NOM DU CONSOMMATEUR (LETTRES MOULÉES)

Une copie signée est remise au consommateur ; l'entreprise conserve l'original.